AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 26-192

Je donne avis que le conseil de la Ville de Saint-Félicien a adopté, lors de sa séance ordinaire du 26 octobre 2026, le règlement suivant :

NUMÉRO 26-192

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 19-983 RÉGISSANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE

Je donne également avis que le règlement est déposé et qu'on peut en prendre connaissance au Service du greffe de la Ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au 1209, boulevard du Sacré-Cœur (3e étage) à Saint-Félicien et sur le site Internet de la Ville dans l'onglet Règlements / Règlements adoptés / Circulation, vitesse et stationnement.

FAIT ET DONNÉ à Saint-Félicien, ce 28e jour d'octobre 2026.

Me Louise Ménard, avocate
Greffière

(Publié dans le journal l'Étoile du Lac, édition du 5 novembre 2026)

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, ME LOUISE MÉNARD, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QUE J'AI AFFICHÉ LE PRÉSENT AVIS PUBLIC CONCERNANT LE RÈGLEMENT 26-192 AU TABLEAU D'AFFICHAGE À L'HÔTEL DE VILLE LE 5E JOUR DE NOVEMBRE 2026.

CET AVIS A FAIT L'OBJET D'UNE PARUTION DANS LE JOURNAL L'ÉTOILE DU LAC, EN DATE DU 5 NOVEMBRE 2026.

_____

ME LOUISE MÉNARD, GREFFIÈRE